



Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés

Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés



Sociétés dites généralistes

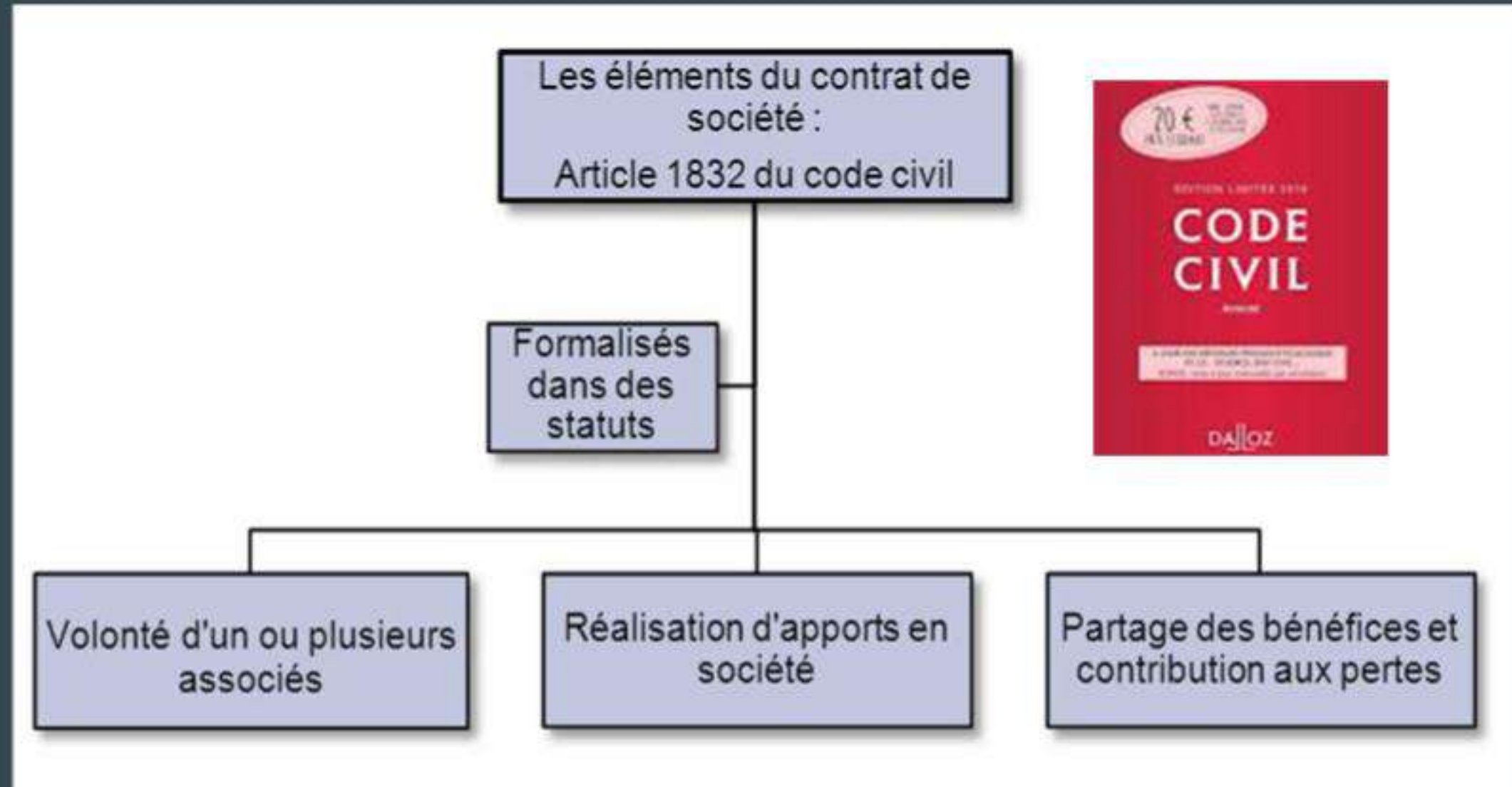
- SARL (société à responsabilité limitée)
- EURL (Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée)
- SAS (société par action simplifiée)
- SA (Société anonyme)
- SC (société civile)
- ...

Sociétés à statut particulier

- GAEC
- SCP
- SEL
- GIE
- Coopérative
- ...

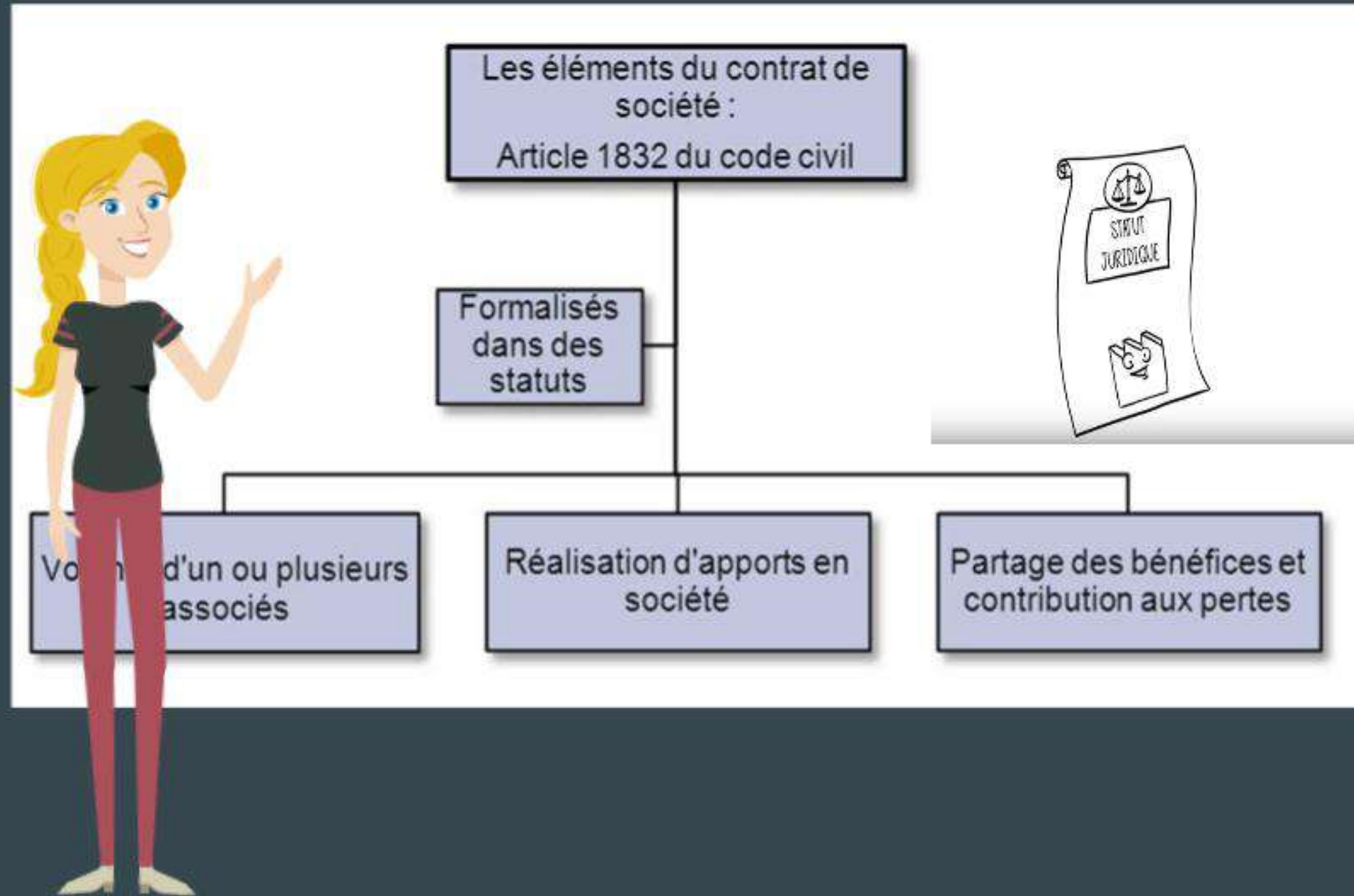
Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés



Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés



Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés



Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés



Comme pour les personnes physiques, les sociétés disposent :

d'un nom,
d'un domicile,
d'une nationalité,
d'un patrimoine,
de la capacité juridique.

Les sociétés peuvent engager leur responsabilité civile ou pénale.

Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés



1er élément : la volonté de s'associer

La volonté de s'associer ou l'affectio societatis

Engagement dans un projet commun et participation de manière égalitaire

Permet de distinguer le contrat de société des autres contrats (contrat de travail, mandat etc.)

La capacité des associés

Personne physique ou morale

Associé mineur

Associé obligatoirement majeur pour les SNC

Le nombre d'associés

Un seul associé (EURL,SASU)

2 associés minimum (SA,SNC,SARL,SAS, SNC,SCS, SC)

Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés

1^{er} élément : la volonté d'un ou plusieurs associés

La volonté de s'associer ou l'affectio societatis

Engagement dans un projet commun et participation de manière égalitaire

Permet de distinguer le contrat de société des autres contrats (contrat de travail, mandat etc.)

La capacité des associés

Personne physique ou morale

Associé mineur

Associé obligatoirement majeur pour les SNC

Le nombre d'associés

Un seul associé (EURL,SASU)

2 associés minimum (SA,SNC,SARL, SAS, SNC,SCS, SC)

Droit des sociétés - Isabelle Baudet

(1)



Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés



2 ème élément : la réalisation d'apports

Apport d'un bien à la société : argent, meubles , fonds de commerce, etc.



Actions ou parts sociales



Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés



2^{ème} élément: La réalisation d'apports en société

Apport en numeraire

Somme d'argent



Apport en nature

Bien corporel ou incorporel, mobilier ou immobilier (brevet, fonds de commerce, terrain, véhicule, machine...)



Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés

2^{ème} élément: La réalisation d'apports en société

Apport en numéraire

Somme d'argent



Apport en nature

Bien corporel ou incorporel, mobilier ou immobilier (brevet, fonds de commerce, terrain, véhicule, machine...)



Apport en industrie

Prestation, service, mise à disposition d'un travail ou de connaissances techniques ou d'un réseau.



Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés

2^{ème} élément: La réalisation d'apports en société

Apport en numéraire

Somme d'argent



Apport en nature

Bien corporel ou incorporel, mobilier ou immobilier (brevet, fonds de commerce, terrain, véhicule, machine...)

Apport en industrie

Prestation, service, mise à disposition d'un travail ou de connaissances techniques ou d'un réseau.

Capital social



Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés



3 ème élément : le partage des benefices et la participation aux pertes

Le partage des bénéfices

- A proportion de la part de chaque associé dans le capital social
- Possibilité de prévoir une répartition différente.
- Interdiction d'attribuer à un associé la totalité du profit procuré par la société ou excluant totalement un associé de ce profit (clause léonine)

Une société peut également être constituée en vue de réaliser une économie qui profitera à l'ensemble de ses associés

La participation aux pertes

- A proportion de la part de chaque associé dans le capital social
- Possibilité de prévoir une répartition différente
- Interdiction d'exonérer un associé de la totalité des pertes ou de lui attribuer l'ensemble des pertes (clause léonine)

La participation aux pertes sera plus étendue dans les sociétés où la responsabilité des associés est indéfinie (société en nom collectif et société civile).

Dans les sociétés à responsabilité limitée, la contribution aux pertes ne peut excéder le montant de l'apport.

Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés

3 ème élément : le partage des bénéfices et la participation aux pertes

Le partage des bénéfices

- A proportion de la part de chaque associé dans le capital social
- Possibilité de prévoir une répartition différente.
- Interdiction d'attribuer à un associé la totalité du profit procuré par la société ou excluant totalement un associé de ce profit (clause léonine)

Une société peut également être constituée en vue de réaliser une économie qui profitera à l'ensemble de ses associés

La participation aux pertes

- A proportion de la part de chaque associé dans le capital social
- Possibilité de prévoir une répartition différente
- Interdiction d'exonérer un associé de la totalité des pertes ou de lui attribuer l'ensemble des pertes (clause léonine)

La participation aux pertes sera plus étendue dans les sociétés où la responsabilité des associés est indéfinie (société en nom collectif et société civile). Dans les sociétés à responsabilité limitée, la contribution aux pertes ne peut excéder le montant de l'apport.



Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés

SAS Société par actions simplifiée

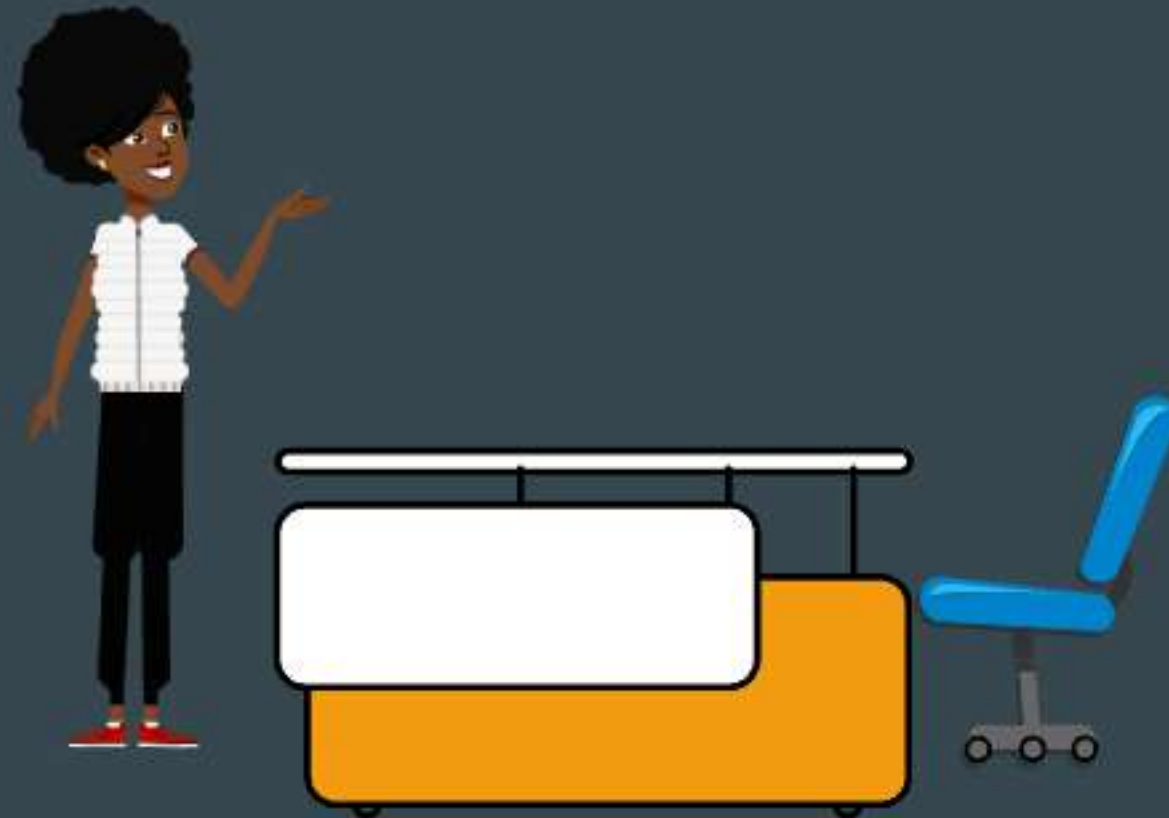


Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés



4 000 €
400 actions



1 000 €
100 actions

Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés



400 actions



100 actions

Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés



Je crée mon entreprise

Les règles juridiques communes à toutes les sociétés



**Responsabilité limitée
au montant des
apports**



FIN

